

Conseil intercommunal de l'Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois »

Préavis n° 06/2021

*Autorisation générale de plaider à accorder
au Comité de Direction pour la suite de la législature 2021-2026*

Rapport de la commission ad hoc

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission *ad hoc* s'est réunie le mardi 12 octobre 2021 à 19h00 à l'Hôtel de Police à Prilly, dans la composition suivante :

Ecublens – Alexandre Schelling, Président-rapporteur

Bussigny – François Marchon

Renens – Jeton Hoxha

Villars-Ste-Croix – Antonina Monnier

Prilly – Jessica Waeny Desponds

Chavannes – personne (*Diego Albillo n'ayant pu être remplacé*)

Le Président salue la présence de MM. Jean-François Clément, Président du Codir, ainsi que celles du premier-lieutenant Jacques-André Chappuis, responsable des finances et du capitaine Olivier Fiaux, remplaçant du commandant.

Après une brève présentation des personnes présentes à l'occasion de cette commission, Monsieur Clément présente le préavis qui autorise le Comité de direction à plaider. Il précise néanmoins que lorsqu'une procédure a lieu, le conseil intercommunal est bien entendu informé, mais que de cette manière, les démarches peuvent se faire sans perte de temps.

Les commissaires n'ont pas de question à propos de ce préavis. MM. Clément, Chappuis et Fiaux prennent congé et laissent la commission délibérer.

Les commissaires discutent brièvement, mais il ne ressort ni question ni remarque supplémentaire.

Conclusion

Après délibération, c'est à l'unanimité des membres présents que la commission vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis 06/2021.

Ecublens, le 27 octobre 2021

Le Président:



Alexandre Schelling

Le Rapporteur :



Alexandre Schelling